

**Zeitschrift:** NIKE-Bulletin  
**Herausgeber:** Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe  
**Band:** 8 (1993)  
**Heft:** 4: Gazette

**Rubrik:** En direct

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## EN DIRECT

### Conservation des biens culturels et formation

**Un entretien avec Peter Schmid, conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique du Canton de Berne et président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)**

**NIKE:** En tant que directeur cantonal de l'instruction publique et président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) vous êtes très certainement préoccupé par la manière dont l'école se charge de sensibiliser les jeunes à notre passé et plus exactement à la conservation de nos biens culturels. Qu'en pensez-vous?

**Peter Schmid:** Il est évident que c'est à l'école qu'il incombe de sensibiliser les jeunes à notre passé et à la conservation de notre patrimoine. Il est en effet important que l'école s'engage dans ce domaine, cela fait partie de son devoir pédagogique. Notre devoir pédagogique est par ailleurs très étendu: sans cesse notre société produit de nouvelles disciplines, de nouvelles matières, de nouveaux problèmes légitimes dont elle doit tenir compte mais qui sont devenus plus complexes dans bien des domaines. L'école doit s'acquitter de cette tâche, ce qui n'est pas simple. Je suis cependant d'avis que c'est là son devoir. Tout tend à prouver que l'enseignement des matières scolaires sans coordination entre elles est dépassé. Nous devons élaborer des concepts qui présentent les divers problèmes dans une connexité toujours plus grande. Ce sont là des revendications légitimes et capitales que l'on peut exiger de l'enseignement moderne d'aujourd'hui et de demain.

**NIKE:** Que pensez-vous d'accorder plus d'importance à l'éducation du regard?

**Peter Schmid:** Je pense que l'idée est excellente. Le problème se pose face aux biens culturels comme il se pose en sciences naturelles où il s'agit d'éduquer le regard et d'éveiller l'intérêt des jeunes afin qu'ils aient envie de partir à l'aventure, à la recherche et de découvrir le sens du beau et de la valeur. Cette éducation du regard ne doit pas uniquement se faire face à l'histoire ou face aux sciences naturelles mais peut trouver des terrains d'application dans le dessin, dans la création et dans d'autres domaines scolaires. Tous les moyens pédagogiques peuvent y contribuer, qui ont pour rôle essentiel d'éveiller l'intérêt pour l'environnement immédiat ou plus éloigné. Le concept de 'pédagogie au sein du musée' y contribue également. D'une manière générale je

suis persuadé qu'il s'agit d'un champ d'action très large et que nous ne sommes qu'au début d'une évolution qui a de l'avenir.

**NIKE:** A votre avis, quelles sont les tâches que la Confédération et les cantons doivent absolument assumer dans le domaine de la conservation des biens culturels compte tenu des moyens financiers toujours plus limités des pouvoirs publics?

**Peter Schmid:** Tout d'abord je suis persuadé que cela ne sert à rien de se lamenter sur les caisses vides des pouvoirs publics. Nous devons nous habituer à l'idée que dans l'avenir immédiat nous aurons moins de moyens financiers à disposition que nous avons l'habitude d'avoir au cours des vingt dernières années. C'est notre devoir de tirer le meilleur parti de la situation actuelle. Le premier objectif à atteindre est de renforcer la prise de conscience du grand public pour les valeurs du passé. Là où la valeur du beau ou de ce qui est digne d'être conservé est reconnue, il est plus facile de travailler que là où il faut tout d'abord commencer par s'opposer à la résistance.

Le deuxième objectif est la répartition des tâches entre les quatre différentes instances qui vont toutes devoir réfléchir à leurs priorités. Il est évident que la Confédération et les cantons vont être obligés de se concentrer sur moins d'objets et de définir des priorités. Cela donne un plus grand champ d'action aux communes et il va falloir renforcer l'engagement de l'initiative privée. C'en est fini des travaux de conservation 'de luxe'. Il va s'agir de réexaminer les critères du perfectionisme suisse à outrance ce qui ne nuira pas forcément à la sauvegarde et à la conservation de notre patrimoine. D'une manière générale je ne pense pas que le manque de moyens financiers va détruire la volonté que nous avons de conserver nos biens culturels.

**NIKE:** Que pensez-vous de l'idée d'accorder des allègements fiscaux pour stimuler et motiver les personnes privées, propriétaires de bâtiments historiques?

**Peter Schmid:** On peut certainement en discuter. En tant que président du Musée des Beaux-Arts à Berne, c'est dans un domaine un peu différent que les problèmes fiscaux me préoccupent. Ici nous devons nous montrer flexibles; sans aucun doute la conservation du patrimoine représente dans la plupart des cas une charge financière, on pourrait donc discuter de cette possibilité. Il va cependant être relativement difficile de trouver une réglementation juste. Nous devons certainement nous montrer plus ouverts à ce niveau.

**NIKE:** Que pensez-vous en tant que président de la CDIP de l'introduction d'un article sur l'encouragement de la culture dans la constitution fédérale?

**Peter Schmid:** Tout d'abord il faut remarquer qu'au sein de la CDIP nous sommes partisans du fédéralisme. Etre partisan du fédéralisme ne signifie pas automatiquement que nous pensons qu'il n'y a pas des tâches dont l'Etat devrait s'occuper plus qu'avant. Dans le domaine de l'encouragement de la culture, je suis persuadé que l'engagement de l'Etat doit se faire à plusieurs niveaux en faveur de la Confédération sans qu'il y ait conflit entre les compétences et les obligations des cantons et des communes. Au contraire, on peut grâce à ce système parvenir à certaines décharges nécessaires et à une répartition raisonnable des tâches entre les trois niveaux politiques. C'est d'ailleurs pour cette raison que je vais m'engager en faveur de l'article sur l'encouragement de la culture.

**NIKE:** Comme dans nos pays voisins, le problème de la reconnaissance officielle du métier de restaurateur se pose en Suisse. Ce manque de reconnaissance a des effets négatifs sur cette branche professionnelle qui joue un rôle important dans la conservation du patrimoine culturel. Le refus d'entrer dans l'EEE n'a pas arrangé la situation. A votre avis comment pourrait-on remédier au problème?

**Peter Schmid:** Si je comprends bien, le titre de restaurateur n'est pas un titre protégé. Nous avons tout intérêt à ce que les personnes qui s'occupent de la conservation de notre patrimoine apportent la garantie d'un travail professionnel de qualité. Ceci est seulement possible si nous leur offrons des filières de formation adaptées et si ces spécialistes peuvent officiellement se référer aux titres qu'ils ont obtenus. La reconnaissance officielle d'un métier est d'une extrême importance surtout dans un domaine qui couvre un champ d'action large et vaste et qui exige de ses spécialistes beaucoup de responsabilité. Nous devons tout mettre en oeuvre pour assurer la grande qualité du travail effectué et nous pouvons y parvenir entre autres en reconnaissant officiellement des professions comme celle de restaurateur.

**NIKE:** Depuis plus de dix ans, il existe à Berne un cours spécialisé de conservation et de restauration à la HFG, depuis peu cette école propose également un nouveau cours de conservation et de restauration des manuscrits et des oeuvres graphiques. On ne peut que se réjouir de cette évolution et on peut dire que Berne a dans ce domaine 'le vent en poupe'. Que pensez-vous du projet de créer une école supérieure des arts à Berne et quelle forme pourrait avoir un tel projet?

**Peter Schmid:** C'est un fait à Berne nous sommes très actifs dans ce domaine et nous espérons que le vent va continuer à souffler dans la bonne direction pour nous. Dans notre canton nous avons réuni toutes les écoles à vocation artistique, les deux conservatoires de Bienne et de Berne, la Swiss Jazz School, les écoles des arts appliqués de Bienne et de Berne, la Fondation Abegg à Riggisberg et sommes à l'heure actuelle en train d'élaborer un concept qui prévoit la

## EN DIRECT

création d'une école supérieure des arts. Dès que toutes les conditions seront réunies du côté de la Confédération, nous pourrons passer à l'action sans tarder car nous avons de notre côté déjà un projet très élaboré. En concentrant et en regroupant les diverses disciplines et matières nous espérons parvenir à une taille qui nous permettra d'obtenir le statut d'école supérieure. Pour ce qui est de la qualité de l'enseignement, nous avons déjà d'excellentes bases.

Par ailleurs je tiens à préciser que les relations que les écoles des arts appliqués et la Fondation Abegg, etc. entretiennent avec l'étranger sont excellentes et très actives mais il est cependant important que nous nous établissions au niveau universitaire pour rester compétitifs face aux pays européens. Nous avons cette obligation vis-à-vis des jeunes qui choisissent ces filières de formation.

**NIKE:** Voyez-vous d'éventuels problèmes au niveau juridique ou au niveau de la politique de l'instruction publique dans notre système fédéraliste d'éducation qui pourraient entraver ce projet?

**Peter Schmid:** Il va certainement être nécessaire de s'adapter. Le regroupement des écoles bernoises me semble déjà un objectif important à atteindre pour ensuite passer à la catégorie supérieure. Mais c'est la seule manière de rendre plus accessibles à tous ceux qui le désirent toutes les connaissances et découvertes spécialisées dont nous disposons. Pour moi le fédéralisme ne signifie pas seulement que les cantons doivent intensifier leur autonomie et revendiquer la création d'institutions. Au contraire, le fédéralisme ne peut survivre que s'il est également synonyme d'obligation d'assumer une collaboration. Cela est également valable pour les écoles supérieures qui existent déjà et plus spécialement encore pour les écoles supérieures qu'il reste à créer. Quand je parle de regrouper les institutions bernoises, cela ne veut pas dire que nous allons travailler en vase clos. Bien au contraire, il est évident que nous restons ouverts à la collaboration avec les autres cantons et cela dans tous les domaines. Par ailleurs je suis d'avis que nous devons établir une coordination et faire ce que nous essayons de réaliser au niveau universitaire. Nous ne devons pas oublier que les écoles supérieures des arts ont toutes leurs spécialités et qu'elles ne proposent pas dans tous les cantons les mêmes filières de formation. Nous allons devoir en discuter et établir une coordination au sein de notre pays qui sera la tâche de la CDIP et de la Conférence des recteurs des universités suisses.

Entretien: Gian-Willi Vonesch